

Protocol Monitoring Aflatoxine B1 dans le maïs et les sous-produits du maïs

Modification du profil de risque pour la Ukraine, Italie et Sud de la France

À la suite de l'évaluation des résultats d'analyse disponibles de l'Aflatoxine B1 dans le maïs, GMP+ International et [d'autres détenteurs de scénarios acceptés](#) ont modifié le profil de risque pour l'Aflatoxine B1.

Profils de risque modifiés :

- Ukraine - passé de Moyen à Faible
- Italie - élevé de Moyen à élevé
- Sud de la France – élevé de Faible à Moyen

(départements 85, 79, 86, 17, 16, 87, 23, 19, 03, 63, 15, 43, 71, 39, 42, 69, 01, 74, 73, 38, 07, 26, 24, 33, 40, 64, 47, 46, 82, 32, 65, 31, 81, 12, 09, 48, 30, 34, 11, 66, 05, 04, 06, 83, 84 et 13).

Le reste de la France reste faible.

Cela signifie que le maïs provenant de

- Ukraine doit être analysé plus fréquemment
- Italie doit être analysé plus fréquemment
- Sud de la France doit être analysé plus fréquemment

Le profil de risque modifié entre en vigueur le **23 décembre 2022**.

N.B. :

Le maïs issu d'un pays où le risque est **élevé** doit être analysé **plus souvent** car le risque de présence de l'Aflatoxine B1 y est identifié comme élevé.

Pour plus de détails, consultez le [protocole pour l'Aflatoxine de GMP+](#).

Nous avons besoin de votre aide

Pour nous permettre d'effectuer une nouvelle répartition des pays, il est important que les adhérents GMP+ téléchargent leurs résultats d'analyse dans la *GMP+ Monitoring database* et les partagent avec notre communauté.

Attention

Des résultats d'analyse incorrects dans la base de données peuvent affecter les résultats de l'évaluation et de la classification des risques des pays.

Lors du téléchargement de ces informations, veillez à ce que l'origine du maïs soit correctement introduite et à ce que les valeurs d'Aflatoxine mesurées soient indiquées dans **la bonne unité (mg/kg)**.

- Demandez à votre laboratoire de faire un rapport dans l'**unité appropriée**

Demandez à votre laboratoire de rapporter les résultats d'analyse dans la même unité que celle incluse dans GMP+ BA1 *Limites Spécifiques de Sécurité Alimentaire*. Pour l'Aflatoxine, l'unité appropriée est **mg/kg**. Cela vous aide lorsque vous comparez le résultat aux limites de sécurité alimentaire applicables dans GMP+ BA1, mais cela vous aide également à vous conformer à l'exigence de la *GMP+ Monitoring database* pour rapporter le résultat dans cette unité.

- Si le résultat de l'analyse est en **ppb**, vous devez d'abord le convertir en **mg/kg**.

Pourquoi est-ce important ?

L'analyse des résultats du contrôle est une source importante pour GMP+ International, qui peut dès lors identifier les risques potentiels. Par ailleurs, elle nous aide à développer des produits FSP qui rendent les entreprises individuelles et l'industrie des aliments pour animaux dans son ensemble plus dynamiques.

Dernières modifications des profils de risques

Depuis Septembre 2022, aucun profil de risque des pays d'origine n'a été modifié.

Date de mise en œuvre finale	Modifications	
	Pays	Profil de risque
23 novembre 2022	Hongrie	Moyen > Élevé
	Roumanie	Moyen > Élevé
15 septembre 2022	Canada	Faible > Moyen
	Espagne	Faible > Moyen
	République Tchèque	Faible > Moyen
	Ukraine	Faible > Moyen

Questions ?

Si vous avez des questions concernant ce message, veuillez prendre contact avec votre représentant GMP+ ou avec GMP+ International : www.gmpplus.org ou appelez le +31 (0)70 307 4120.